



## PROE

Secrétariat du  
Programme régional  
océanien de  
l'environnement

PO Box 240, Apia,  
Samoa

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

T : +685 21 929

F : +685 20 231

W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

# Circulaire du PROE

**Dossier :** SPM 17/4

**Date :** 18 juin 2010

**Circulaire :** 10/53

**Diffusion :** Correspondants nationaux du PROE  
Organisations du CORP  
Pays et organisations collaborant avec le PROE  
Correspondants institutionnels

**Objet :** **Invitations et dispositions pratiques – Vingt et unième Conférence du PROE et réunions connexes, Madang, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2 – 10 septembre 2010**

1. Comme suite à notre circulaire N° 10/17 en date du 25 février 2010, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la 21<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE qui se tiendra du 6 au 10 septembre 2010 à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Les Membres parties aux conventions de Waigani et de Nouméa sont également invités à participer aux Conférences des Parties à ces conventions, qui se tiendront les 2 et 3 septembre sur le même site que la Conférence du PROE. Les ordres du jour provisoires et dispositions pratiques concernant les Conférences des Parties aux conventions de Waigani et Nouméa vous seront envoyés séparément.

2. Ces conférences approchent à grands pas et nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir vos nominations, par courrier électronique ou télécopie, **avant le 2 juillet 2010**.

3. Nous vous prions par ailleurs de nous communiquer le plus tôt possible la liste des membres de votre délégation ainsi que leurs itinéraires et préférences en matière d'hébergement. Vous trouverez à cet égard en pièce jointe la liste des hôtels et des tarifs proposés.

### Invitations — Membres du PROE

4. Tous les gouvernements et administrations membres du PROE sont priés de nommer leurs représentants et suppléants ou conseillers le cas échéant. Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous indiquer le nombre approximatif de membres de votre délégation d'ici la date susmentionnée.

### Invitations — Conseillers et observateurs

5. Les organisations membres du CORP, agences des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui travaillent en étroite collaboration avec le PROE à la mise en œuvre de son Plan d'action et d'activités connexes sont également invitées à nommer leurs représentants qui assisteront, à leurs frais, à la Conférence du PROE en qualité de conseillers ou d'observateurs.

### Lieu

6. La Conférence se tiendra au Madang Resort, à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée).



## Hébergement

7. Le Secrétariat a effectué des réservations en bloc pour les délégués auprès du Madang Resort.
8. Les délégations qui souhaitent profiter de cette offre sont priées de contacter le Secrétariat avant le **2 juillet 2010**.

## Frais de voyage et allocations journalières

9. En 1992, la cinquième Conférence du PROE a décidé de constituer un fonds spécial en vue de la prise en charge des frais de voyage et des allocations journalières des micro-États insulaires membres. Il a par ailleurs été convenu que les autres membres prendraient en charge leurs propres frais. Les micro-États insulaires habilités à recevoir cette assistance sont les suivants : Îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, Tokélaou et Tuvalu.

10. Le Secrétariat assumera donc les frais suivants pour un représentant de chacun de ces membres :

- un billet d'avion aller-retour en classe touriste, ou excursion si possible, par l'itinéraire le plus direct et le plus économique entre le pays concerné et Madang ; et
- des allocations journalières au taux en vigueur au PROE devant couvrir chaque nuit passée en transit à l'aller et au retour, plus les frais d'hébergement et de repas et les dépenses accessoires pendant la durée de la Conférence.

**N.B. Ces allocations seront versées le premier jour de la Conférence.**

11. Les micro-États insulaires susmentionnés qui sont également Parties aux conventions de Waigani et de Nouméa et qui assisteront aux conférences des plénipotentiaires correspondantes les jeudi et vendredi 2 et 3 septembre recevront le cas échéant une allocation journalière en vue de leur participation à ces conférences.

12. Dès réception du nom du représentant du micro-État insulaire bénéficiant de cette assistance, le Secrétariat fera établir un billet prépayé (PTA) pour couvrir le voyage par avion de ce seul représentant. Nous vous prions d'envoyer vos nominations au Secrétariat le plus tôt possible par courrier électronique ou télécopie.

## Formalités d'entrée et visas

13. Les citoyens de tous les pays membres recevront un visa d'entrée aux Papouasie-Nouvelle-Guinée à leur arrivée à Port Moresby. Si vous transitez par l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les États-Unis, vous devrez être muni d'un visa d'entrée dans ces pays. Vos passeports devront par ailleurs être valides au moins 6 mois à compter de votre date de départ.

## Documents de travail et ordre du jour provisoire

14. Conformément au règlement intérieur, tous les documents de travail (sur support papier) seront envoyés six semaines avant les conférences. Des versions électroniques seront également envoyées par courrier électronique et publiées sur le site web du PROE ([www.sprep.org](http://www.sprep.org)). Tous ces documents seront disponibles en anglais et en français conformément à la politique de l'Organisation.

## Langues officielles

15. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis pendant les conférences.

## Déni de responsabilité et assurance

16. Le PROE décline toute responsabilité concernant tout sinistre subi par une personne qu'il prend en charge en vue de sa participation à une conférence ou une réunion. Nous recommandons vivement que chaque délégué s'assure (à ses propres frais) pour la période couvrant sa participation à une conférence et les déplacements associés.

## Renseignements complémentaires

17. Pour tout renseignement complémentaire concernant les dispositions logistiques, veuillez contacter **Alofa Tu'uau** ou **Apiseta Eti**. Pour les voyages et l'hébergement, veuillez vous adresser à **Pauline Fruean**, chargée des conférences et des voyages. Pour toute information concernant les documents de travail, l'ordre du jour et les autres questions, veuillez me contacter ou vous adresser à ma secrétaire, **Apiseta Eti**.

18. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos nominations par courrier électronique ou télécopie **le plus tôt possible pour nous permettre de réserver votre hébergement.**

PROE

PO Box 240

**Apia, Samoa**

Tél : (685) 21929

Fax : (685) 20231

Email : PROE : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

Kosi : [kosil@sprep.org](mailto:kosil@sprep.org)

Pauline : [paulinef@sprep.org](mailto:paulinef@sprep.org)

Apiseta : [apiseta@sprep.org](mailto:apiseta@sprep.org)

Dans l'attente de recevoir vos nominations pour la Vingt et unième Conférence du PROE, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Kosi Latu

**Directeur par intérim**

P.J.

KL/ae